



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

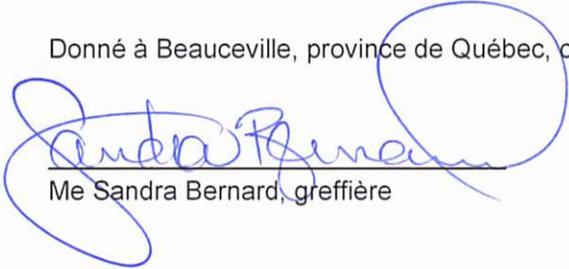
QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet de demandes de dérogation mineure, à sa séance du 20 mai 2025, qui se tiendra à compter de 19 h 30, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, soit :

Localisation de l'immeuble	Nature de la demande
Lot vacant numéro 6 521 088 (253, 97 ^e Rue)	Autoriser une case de stationnement hors-rue en moins que le nombre requis, soit 11 cases au lieu de 12 comme exigé.
Lot vacant numéro 6 521 074 (199, 93 ^e Rue)	Autoriser la construction d'un garage attaché qui empiète dans la cour avant sur une profondeur de 3,20 mètres, sans empiéter dans la marge avant minimale, alors que la norme maximale est de 2,0 mètres.

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter ces demandes de dérogation mineure, ces dernières ainsi approuvées par le conseil municipal seront réputées conformes aux règlements de la Ville.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 20 mai 2025.

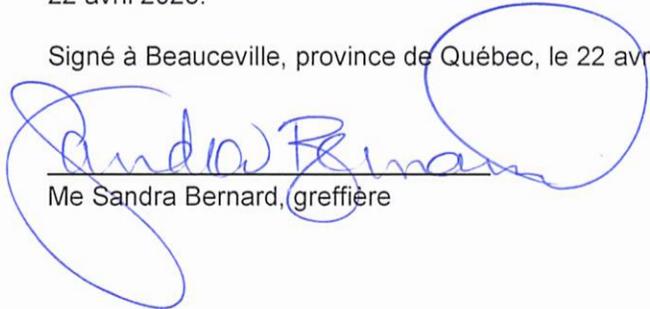
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 22 avril 2025.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 22 avril 2025.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 22 avril 2025.


Me Sandra Bernard, greffière